



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 016**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Paul BARD.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Délibération n° DEL\_CC2026\_016 du 08/04/2026

**Objet :** Secrétaire de séance : désignation

**Rapporteur :** Paul BARD

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mercredi 8 avril 2026.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Marc GIRAUD pour remplir les fonctions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 002**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Paul BARD.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Délibération n° DEL\_CC2026\_002 du 08/04/2026

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Objet :</b> | Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :<br>élection du Président |
|----------------|---|

Rapporteur : Paul BARD

La séance est présidée par le doyen d'âge, Monsieur Paul BARD.

" En application des dispositions de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau sont celles que fixent les articles L 2122-7 et suivants pour le maire et les adjoints, auxquels je vous renvoie, tant en ce qui concerne l'organisation du scrutin, que les conditions de majorité :

- absolue aux deux premiers tours,
- relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ".

Le doyen d'âge invite les candidats à se faire connaître :

- Monsieur Jean-Paul BRINGER

Il est procédé au scrutin secret de manière électronique.

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 5  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 90 |
| Majorité absolue             | 46 |

Ont obtenu :

|                            |                       |    |
|----------------------------|-----------------------|----|
| Monsieur Jean-Paul BRINGER | Quatre-vingt-dix voix | 90 |
|----------------------------|-----------------------|----|

Le Conseil Communautaire :

- PROCLAME                      Monsieur Jean-Paul BRINGER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élu Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Il est immédiatement installé dans ses fonctions conformément au procès-verbal qui sera joint en annexe.

Le doyen d'âge

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260408-DEL\_CC2026\_002-DE

Paul BARD

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 003**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

**Objet :** Détermination du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Lors de la première séance du Conseil Communautaire, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-Présidents.

Ce nombre ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 Vice-Présidents.

Je vous propose donc de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

Le Conseil Communautaire :

- FIXE à 15 le nombre de Vice-Présidents.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 2**

**Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 005**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Prénom Nom.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

**Objet :** Election des Vice-Présidents

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à la délibération du 8 avril 2026 et, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire a fixé le nombre de Vice-Présidents à 15.

Il convient donc de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Conformément aux articles L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret à trois tours si nécessaire :

- les deux premiers tours de scrutin à la majorité absolue (la majorité étant calculée sur la base des suffrages exprimés) ;
- au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative (supériorité du nombre de voix obtenues par un des candidats) ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Il est procédé au vote au scrutin secret de manière électronique.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de procéder à l'élection des Vice-Présidents et de recourir au scrutin secret de manière électronique :

#### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Michel CHAPUIS

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 12 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 2  |
| Nombre de suffrages exprimés | 82 |
| Majorité absolue             | 42 |

Ont obtenu :

|                         |                        |    |
|-------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Michel CHAPUIS | Quatre-vingt-deux voix | 82 |
|-------------------------|------------------------|----|

Monsieur Michel CHAPUIS, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU DEUXIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Corinne BRINGER

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 14 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 2  |
| Nombre de suffrages exprimés | 80 |
| Majorité absolue             | 41 |

Ont obtenu :

|                        |                   |    |
|------------------------|-------------------|----|
| Madame Corinne BRINGER | Quatre-vingt voix | 80 |
|------------------------|-------------------|----|

Madame Corinne BRINGER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin,, a été proclamée deuxième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ELECTION DU TROISIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Roland LONJON

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 6  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 89 |
| Majorité absolue             | 45 |

Ont obtenu :

|                        |                        |    |
|------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Roland LONJON | Quatre-vingt-huit voix | 88 |
| Monsieur Paul BARD     | Une voix               | 1  |

Monsieur Roland LONJON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé troisième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU QUATRIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Sandra LOMBARDY

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 9  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 84 |
| Majorité absolue             | 43 |

Ont obtenu :

|                           |                        |    |
|---------------------------|------------------------|----|
| Madame Sandra LOMBARDY    | Quatre-vingt-deux-voix | 82 |
| Monsieur Laurent BARBALAT | Une voix               | 1  |
| Monsieur Roland LONJON    | Une voix               | 1  |

Madame Sandra LOMBARDY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée quatrième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ELECTION DU CINQUIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Philippe MEYZONET

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 9  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 84 |
| Majorité absolue             | 43 |

Ont obtenu :

|                            |                         |    |
|----------------------------|-------------------------|----|
| Monsieur Philippe MEYZONET | Quatre-vingt-trois voix | 83 |
| Monsieur Didier DANTONY    | Une voix                | 1  |

Monsieur Philippe MEYZONET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé cinquième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU SIXIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Jérôme BAY

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 7  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 88 |
| Majorité absolue             | 45 |

Ont obtenu :

|                       |                        |    |
|-----------------------|------------------------|----|
| Monsieur Jérôme BAY   | Quatre-vingt-sept voix | 87 |
| Madame Fanny SABATIER | Une voix               | 1  |

Monsieur Jérôme BAY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé sixième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU SEPTIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Valérie BELLUT

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 13 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 5  |
| Nombre de suffrages exprimés | 78 |
| Majorité absolue             | 40 |

Ont obtenu :

|                            |                      |    |
|----------------------------|----------------------|----|
| Madame Valérie BELLUT      | Soixante-quinze voix | 75 |
| Monsieur Jean-Luc BORIE    | Une voix             | 1  |
| Monsieur Rémi BARBE        | Une voix             | 1  |
| Madame Christianne MOSNIER | Une voix             | 1  |

Madame Valérie BELLUT, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée septième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ELECTION DU HUITIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Thierry MOURGUES

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 9  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 86 |
| Majorité absolue             | 44 |

Ont obtenu :

|                               |                        |    |
|-------------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Thierry MOURGUES     | Quatre-vingt-cinq voix | 85 |
| Madame Blandine DELEAU-FERRET | Une voix               | 1  |

Monsieur Thierry MOURGUES, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé huitième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## ELECTION DU NEUVIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Christianne MOSNIER

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 15 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 80 |
| Majorité absolue             | 41 |

Ont obtenu :

|                            |                        |    |
|----------------------------|------------------------|----|
| Madame Christianne MOSNIER | Soixante-dix-neuf voix | 79 |
| Madame Fanny SABATIER      | Une voix               | 1  |

Madame Christianne MOSNIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée neuvième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

## ELECTION DU DIXIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Frédéric GIMBERT

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Nombre de votants           | 96 |
| Nombre d'abstentions        | 7  |
| Nombre de votes blancs/nuls | /  |

|                              |    |
|------------------------------|----|
|                              |    |
| Nombre de suffrages exprimés | 89 |
| Majorité absolue             | 45 |

Ont obtenu :

|                              |                        |    |
|------------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Frédéric GIMBERT    | Quatre-vingt-sept voix | 87 |
| Monsieur Jean-Benoît GIRODET | Une voix               | 1  |
| Madame Marie-Pierre VINCENT  | Une voix               | 1  |

Monsieur Frédéric GIMBERT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé dixième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU ONZIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Mathilde BOURGIN

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 12 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 5  |
| Nombre de suffrages exprimés | 79 |
| Majorité absolue             | 40 |

Ont obtenu :

|                         |                        |    |
|-------------------------|------------------------|----|
| Madame Mathilde BOURGIN | Soixante-dix-huit voix | 78 |
| Monsieur Alain LIOUTAUD | Une voix               | 1  |

Madame Mathilde BOURGIN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée onzième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ELECTION DU DOUXIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Philippe JOUJON

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 16 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 5  |
| Nombre de suffrages exprimés | 75 |
| Majorité absolue             | 38 |

Ont obtenu :

|                          |                      |    |
|--------------------------|----------------------|----|
| Monsieur Philippe JOUJON | Soixante-quinze voix | 75 |
|--------------------------|----------------------|----|

Monsieur Philippe JOUJON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé douzième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU TREIZIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Roland GOBET

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 10 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 4  |
| Nombre de suffrages exprimés | 82 |
| Majorité absolue             | 42 |

Ont obtenu :

|                          |                       |    |
|--------------------------|-----------------------|----|
| Monsieur Roland GOBET    | Quatre-vingt-une voix | 81 |
| Monsieur Philippe JOUJON | Une voix              | 1  |

Monsieur Roland GOBET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé treizième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ELECTION DU QUATORZIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Marielle ROCHER

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 12 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 83 |

|                  |    |
|------------------|----|
|                  |    |
| Majorité absolue | 42 |

Ont obtenu :

|                        |                       |    |
|------------------------|-----------------------|----|
| Madame Marielle ROCHER | Quatre-vingt-une voix | 81 |
| Monsieur Gilbert ROUX  | Une voix              | 1  |
| Monsieur Alain ROBERT  | Une voix              | 1  |

Madame Marielle ROCHER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée quatorzième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ELECTION DU QUINZIÈME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Claire MICHEL-MAZIERE

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 12 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 81 |
| Majorité absolue             | 41 |

Ont obtenu :

|                              |                        |    |
|------------------------------|------------------------|----|
| Madame Claire MICHEL-MAZIERE | Soixante-dix-huit voix | 78 |
| Monsieur Yves COLOMB         | Deux voix              | 2  |
| Madame Fanny SABATIER        | Une voix               | 1  |

Madame Claire MICHEL-MAZIERE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée quinzième Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Sont donc élus pour siéger en qualité de Vice-Présidents :

- Michel CHAPUIS
- Corinne BRINGER
- Roland LONJON
- Sandra LOMBARDY
- Philippe MEYZONET
- Jérôme BAY
- Valérie BELLUT
- Thierry MOURGUES
- Christianne MOSNIER
- Frédéric GIMBERT
- Mathilde BOURGIN
- Philippe JOUJON
- Roland GOBET
- Marielle ROCHER
- Claire MICHEL-MAZIERE

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 006**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Prénom Nom.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

**Objet :** Détermination du nombre des autres membres et de la composition du Bureau

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres, élus communautaires.

Je vous propose donc la composition suivante :

- le Président,
- les 15 Vice-Présidents,
- et 8 Conseillers délégués.

Le Conseil Communautaire :

- **FIXE** la composition du Bureau à 24 membres, soit :
  - le Président,
  - les 15 Vice-Présidents,
  - et 8 Conseillers délégués.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 007**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

**Objet :** Election des autres membres du Bureau

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à la délibération du 8 avril 2026 et, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire a fixé le nombre des Conseillers délégués à 8.

Il convient donc de procéder à l'élection des Conseillers délégués.

Conformément aux articles L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret à trois tours si nécessaire :

- les deux premiers tours de scrutin à la majorité absolue (la majorité étant calculée sur la base des suffrages exprimés) ;
- au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative (supériorité du nombre de voix obtenues par un des candidats) ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Il est procédé au vote au scrutin secret de manière électronique.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de procéder à l'élection des Conseillers délégués et de recourir au scrutin secret de manière électronique :

#### ÉLECTION DU PREMIER CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Jean-Luc BORIE

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 15 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés | 80 |
| Majorité absolue             | 41 |

Ont obtenu :

|                         |                        |    |
|-------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Jean-Luc BORIE | Soixante-dix-huit voix | 78 |
|-------------------------|------------------------|----|

|                      |           |   |
|----------------------|-----------|---|
| Monsieur Claude LETT | Deux voix | 2 |
|----------------------|-----------|---|

Monsieur Jean-Luc BORIE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé premier Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU DEUXIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Michel BEGON

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 13 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 2  |
| Nombre de suffrages exprimés | 81 |
| Majorité absolue             | 41 |

Ont obtenu :

|                         |                   |    |
|-------------------------|-------------------|----|
| Monsieur Michel BEGON   | Quatre-vingt voix | 80 |
| Monsieur Bernard NOUVET | Une voix          | 1  |

Monsieur Michel BEGON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé deuxième Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU TROISIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Jean-Benoît GIRODET

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 10 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 83 |
| Majorité absolue             | 42 |

Ont obtenu :

|                              |                         |    |
|------------------------------|-------------------------|----|
| Monsieur Jean-Benoît GIRODET | Quatre-vingt trois voix | 83 |
|------------------------------|-------------------------|----|

Monsieur Jean-Benoît GIRODET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé troisième Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU QUATRIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Mathilde MOUCHON-SICARD

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 14 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 79 |
| Majorité absolue             | 40 |

Ont obtenu :

|                                |                        |    |
|--------------------------------|------------------------|----|
| Madame Mathilde MOUCHON-SICARD | Soixante-dix-sept voix | 77 |
| Madame Fanny SABATIER          | Une voix               | 1  |

|                      |          |   |
|----------------------|----------|---|
| Monsieur Marc GIRAUD | Une voix | 1 |
|----------------------|----------|---|

Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée quatrième Conseillère déléguée de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU CINQUIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Madame Sandrine GOUDARD-COL

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 14 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés | 79 |
| Majorité absolue             | 40 |

Ont obtenu :

|                             |                        |    |
|-----------------------------|------------------------|----|
| Madame Sandrine GOUDARD-COL | Soixante-dix-huit-voix | 78 |
| Madame Isabelle VERDUN      | Une voix               | 1  |

Madame Sandrine GOUDARD-COL, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée cinquième Conseillère déléguée de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU SIXIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Gérard GROS

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 10 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | /  |
| Nombre de suffrages exprimés | 86 |
| Majorité absolue             | 44 |

Ont obtenu :

|                      |                       |    |
|----------------------|-----------------------|----|
| Monsieur Gérard GROS | Quatre-vingt-six voix | 86 |
|----------------------|-----------------------|----|

Monsieur Gérard GROS, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé sixième Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU SEPTIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur Xavier RIFFARD

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 15 |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 4  |
| Nombre de suffrages exprimés | 77 |
| Majorité absolue             | 39 |

Ont obtenu :

|                         |                        |    |
|-------------------------|------------------------|----|
| Monsieur Xavier RIFFARD | Soixante-quatorze voix | 74 |
| Madame Chloé ALIBERT    | Une voix               | 1  |
| Madame Valérie BELLUT   | Une voix               | 1  |

|                          |          |   |
|--------------------------|----------|---|
| Monsieur Arthur PALMIERI | Une voix | 1 |
|--------------------------|----------|---|

Monsieur Xavier RIFFARD, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé septième Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### ÉLECTION DU HUITIÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Premier tour de scrutin :

A fait acte de candidature : - Monsieur André CLASTRE

Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 96

Le vote a donné les résultats suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants            | 96 |
| Nombre d'abstentions         | 8  |
| Nombre de votes blancs/nuls  | 2  |
| Nombre de suffrages exprimés | 86 |
| Majorité absolue             | 44 |

Ont obtenu :

|                        |                       |    |
|------------------------|-----------------------|----|
| Monsieur André CLASTRE | Quatre-vingt-six voix | 86 |
|------------------------|-----------------------|----|

Monsieur André CLASTRE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé sixième Conseiller délégué de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Les Conseillers délégués élus, sont les suivants :

- Jean-Luc BORIE
- Michel BEGON
- Jean-Benoît GIRODET
- Mathilde MOUCHON-SICARD
- Sandrine GOUDARD-COL
- Gérard GROS
- Xavier RIFFARD
- André CLASTRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 043-200073419-20260408-DEL\_CC2026\_007-DE



Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 008**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Objet :</b> | Délégations du Conseil Communautaire au Président (article L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT) |
|----------------|---|

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le président [...] peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

*1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*

*2° De l'approbation du compte administratif ;*

*3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*

*4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*

*5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*

*6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*

*7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »*

Afin de faciliter l'action administrative de la Communauté d'Agglomération, il vous est donc proposé de faire application de l'article ci-dessus et de donner délégation au Président d'une partie des attributions du Conseil communautaire.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire :

- DÉLÈGUE conformément aux dispositions des articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Président une partie des attributions suivantes de l'organe délibérant :

### **I) Commande publique, prestations diverses et locations**

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords cadres et des concessions de service :

- pour les marchés de fournitures et services définis à l'article R2121-1 du Code de la Commande Publique dans la limite de 1 500 000 € HT tous lots confondus,

- pour les marchés de travaux définis à l'article R2121-1 du Code de la Commande Publique dans la limite de 3 000 000 € HT tous lots confondus,

- pour les marchés de service de transports publics et scolaires sans limitation de montant,

- passer et signer les avenants des marchés cités ci-dessus,

- passer et signer les contrats d'assurance et les avenants s'y rapportant ainsi que toutes

pièces nécessaires à la gestion administrative, accepter les indemnisations de sinistres afférents,

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- attribuer les indemnités aux membres non élus des jury de concours dans la limite de 3 000 € par opération,
- autoriser la signature de l'ensemble des dépôts de demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables des travaux, permis d'aménager, certificats d'urbanisme).

## **II ) Affaires administratives et financières et ressources humaines**

- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- procéder, dans les limites suivantes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires :

- pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget :

le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'indexe relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité de recourir à des emprunts obligataires,
- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un dispositif d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
- dans le cadre des crédits inscrits, le Président pourra procéder à des réaménagements de dettes : renégociation, remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt,
- ouvrir et fermer des lignes de trésorerie dans la limite de 8 000 000 € annuels,
- procéder aux placements temporaires d'excédents de trésorerie, conformément aux dispositions des articles L1618-2 et L2221-5-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
- entériner la non-recouvrabilité de créances n'excédant pas 10 000 €,
- autoriser la cession ou la destruction de biens meubles (bureaux, matériels informatiques, etc.) d'une valeur nette comptable ou vénale inférieure à 10 000 € l'unité,
- décider la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et/ou d'hébergement d'intervenants extérieurs aux réunions ainsi qu'aux conférences, débats, tables rondes et autres animations culturelles organisées par la Communauté d'agglomération, dans la limite de 3 000 € par personne et par intervention,
- établir une convention avec tout organisme bénéficiaire d'une subvention votée par le Conseil communautaire, d'un montant annuel inférieur à 23 000 euros. Cette convention sera établie conformément au règlement d'attribution des subventions (délibération du 13 février 2018),
- solliciter, au nom de la Communauté d'agglomération, toute subvention auprès de l'État, du Département, de la Région, de l'Union Européenne et de tout organisme public ou privé susceptible d'apporter un concours financier aux projets communautaires,
- accepter l'attribution et le versement d'une subvention par un partenaire public,
- autoriser, avant le vote du budget, le versement d'acomptes d'une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle, dans la limite de 25 % du montant de la contribution attribuée l'année précédente aux organismes concernés,
- établir toute convention portant acceptation, par la Communauté d'agglomération, du paiement des enseignements sportifs ou culturels sous la forme de "chèques loisirs", "chèques vacances" ou "chèques cultures",.... en contrepartie d'engagements en matière d'enseignements culturel ou sportif,
- établir toute convention avec toutes collectivités territoriales, tous établissements publics ou privés, toutes structures associatives municipales, départementales ou régionales, toutes fondations déclarées d'utilité publique, toutes associations et tous tiers privés, comportant ou non un volet financier à hauteur maximale de 30 000 €,

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 50 000 €,
- attribuer des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €,
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes ayant un lien avec les compétences de la Communauté d'agglomération,
- approuver et signer les conventions de stage, prévoyant ou non une gratification, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay utilisées par les services de la Communauté d'agglomération,
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- exercer, au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la Communauté d'agglomération en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil de la Communauté d'agglomération,
- établir et réviser les commodats avec toute administration publique locale ou association à but non lucratif, pour une durée inférieure ou égale à 3 ans,
- établir des conventions relatives à l'utilisation du patrimoine immobilier (convention de servitude,...),
- accorder et signer les autorisations et conventions d'occupation temporaire du domaine public intercommunal, celles relatives au domaine public mis à disposition et au domaine public concédé, leurs avenants et les actes relatifs à leur exécution (résiliation,...),
- attribuer les indemnités pour perte de récolte et régler les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels sont impliqués des services communautaires dans la limite de 10 000 €,
- intenter, au nom de la Communauté d'agglomération, les actions en justice (y compris les dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile), devant toute juridiction française ou étrangère, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation,
- défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tout litige porté devant toute juridiction française ou étrangère, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation,
- transiger dans la limite de 100 000 €, dans tout litige porté devant toute juridiction française ou étrangère, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation,
- prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code Civil, les litiges à naître, quelle que soit la matière, dans la limite de 100 000 €,
- effectuer toutes les opérations nécessaires à la régularisation de l'actif et notamment la possibilité de mouvementer le compte 1068 « Excédents de fonctionnement reportés » ou le compte 1021 « Dotations » des budgets régis selon la nomenclature M57,
- saisir pour avis la CCSPL dans les hypothèses prévues à l'article L1413-1 du CGCT, conformément au dernier alinéa de cet article.

### **III) Services à l'utilisateur**

#### **Conservatoire à Rayonnement Départemental**

- autoriser le remboursement des droits d'inscription :
  - 1) Dans le cas où l'élève indépendamment de sa volonté ne pourrait plus assister au cours sur présentation d'un des justificatifs suivants : déménagement provoquant un éloignement du lieu des cours, raisons graves de santé ou familiales (sur présentation d'un certificat médical), raisons d'emploi du temps et d'horaires (professionnel uniquement avec justificatif). Dans ces conditions, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des cours déjà dispensés, tout mois commencé étant dû,
  - 2) Dans le cas où le Conservatoire à Rayonnement Départemental ne pourrait pas assurer les cours en raison de l'absence d'un enseignant, non remplacé, il est proposé de rembourser les cours non dispensés à partir de 4 semaines d'absence consécutive,
- prendre toute décision relative à la participation des familles aux frais liés à l'organisation de stages ou d'échanges culturels,

- prendre toute décision relative à la participation des usagers et des accompagnateurs aux frais liés :

a. au transport d'usagers et des accompagnateurs non usagers pour assister à des spectacles pédagogiques,

b. au remboursement des billets d'entrée à ces spectacles,

c. à tout autre activité pédagogique organisée hors ou dans les murs des ateliers des arts générant un coût pour la collectivité,

- autoriser la signature de projets pédagogiques ou chartes culturelles, élaborés pour le fonctionnement du CRD dans le cadre de son activité, comportant ou non un volet financier à hauteur maximale de 30 000 €,

- accepter une récompense, dans la limite de 1 000 €, octroyée par une Association Municipale, Départementale, Régionale, Comité des Fêtes ou toutes fondations déclarées d'utilité publique ou tiers privés qui sollicite la participation d'une classe (musique, danse, théâtre, beaux arts) du CRD à un événement, une fête locale, un festival.... qui s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe participante.

### **Piscines**

- autoriser le report d'inscription aux activités pour raisons graves médicales ou professionnelles. Les frais seront remboursés ou reportés au prorata des activités déjà dispensées,

- autoriser le remboursement des droits d'inscription selon les critères suivants :

- cas où l'usager indépendamment de sa volonté ne pourrait plus assister au cours sur présentation d'un des justificatifs suivants : déménagement provoquant un éloignement du lieu des cours, raisons graves de santé ou familiales, raisons d'emploi du temps et d'horaires (professionnel uniquement). Dans ces conditions, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des cours déjà dispensés, tout mois commencé étant dû,

- cas où les piscines ne pourraient pas assurer les cours par manque de place, de créneaux, de problèmes techniques et de fermeture. Dans ces conditions, le prix de l'inscription versé lors du dépôt du dossier sera remboursé au prorata du nombre de cours perdus.

### **Transports**

- établir un laissez-passer pour une personne pouvant justifier la perte ou le vol de son titre de transport,

- procéder, sur la base de justificatifs, au remboursement à l'usager, d'un titre de transport, après appréciation des motifs suivants : accident, maladie grave, déménagement, erreur d'abonnement, erreur d'inscription, dysfonctionnement du système de la billettique,

- pour les factures trimestrielles, le remboursement interviendra au prorata temporis du service utilisé par l'usager selon les motifs cités ci-dessus,

- établir, modifier ou résilier les "conventions de vente de titres de transport" avec les dépositaires de titres de transport de la RTCA,

- créer, modifier ou supprimer un arrêt sur les lignes du réseau urbain et sur le réseau scolaire.

### **Parkings communautaires**

- procéder, sur la base de justificatifs, au remboursement à l'usager, de tickets ou abonnements, après appréciation des motifs suivants : accident, maladie grave, déplacements annulés, déménagement, erreur d'abonnement, erreur d'inscription, dysfonctionnement du système de billettique ou équipements techniques du parking.

Ce remboursement s'effectuera sur demande écrite accompagnée de l'original du ticket ou de l'abonnement.

- En cas de perte du ticket ou de l'abonnement, le remboursement s'effectuera, sur présentation de l'original, dans un délai maximum de 3 semaines à compter de la date de stationnement,

- procéder à l'annulation ou la réduction totale ou partielle d'une facturation en raison de circonstances exceptionnelles.

En cas d'absence ou tout autre empêchement, cette délégation sera assurée par un des trois premiers Vice-Présidents dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil Communautaire autorise expressément le Président à subdéléguer aux agents mentionnés à l'article L. 2122-19 du CGCT, par voie d'arrêté, tout ou partie des attributions visées supra.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 043-200073419-20260408-DEL\_CC2026\_008-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 009**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

|  |
|--|
| <b>Objet :</b> Commissions permanentes : création et désignation des membres |
|--|

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément aux articles L.2121.22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Ces commissions, qui ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel, émettent des avis et préparent le travail et les délibérations du Conseil communautaire. Leurs séances ne sont pas publiques, cependant elles peuvent entendre des personnes extérieures pour éclairer leurs travaux.

Le Président de la Communauté d'agglomération en est président de droit ; lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président chargé de les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Le Conseil communautaire définit librement :

- le nombre de commissions et leur intitulé,
- le nombre de membres de chaque commission,
- et désigne, conformément à l'article L.2121.21 du CGCT, les conseillers communautaires qui siégeront dans ces commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Conformément à l'article L5211-40-1 du CGCT :

- un membre de la commission empêché peut être remplacé, pour une réunion, par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire,
- des conseillers municipaux des communes membres peuvent participer aux travaux de la commission sur inscription. Ils ne disposent pas de droit de vote.

Le Conseil Communautaire :

- CRÉE les 7 commissions suivantes :
  - Finances – Relations aux communes – Appui aux territoires
  - Eau, assainissement – Environnement – Gemapi – Déchets
  - Développement économique – Enseignement supérieur – Abattoir – Agriculture
  - Aménagement – Habitat – Comité de territoire / relais du plateau – Gestion du patrimoine
  - Tourisme – Évènementiel - Culture – Sports
  - Santé – Politique de la ville – Petite enfance
  - Travaux – Mobilités – Transports – Voirie
- FIXE le nombre de membres de chacune d'entre elles ainsi qu'il suit :

| Désignation des commissions  | Nombre de membres |
|--|-------------------|
| Finances – Relations aux communes – Appui aux territoires                                | 34                |
| Eau, assainissement – Environnement – Gemapi – Déchets                                   | 22                |
| Développement économique – Enseignement supérieur – Abattoir – Agriculture               | 29                |
| Aménagement – Habitat – Comité de territoire / relais du plateau – Gestion du patrimoine | 27                |
| Tourisme – Évènementiel - Culture – Sports   | 28                |
| Santé – Politique de la ville – Petite enfance   | 15                |
| Travaux – Mobilités – Transports – Voirie  | 15                |

\*Le nombre indiqué ci-dessus n'inclut pas le Président, membre de droit de ces commissions.

- PROCÈDE aux désignations des conseillers communautaires qui siégeront au sein de ces commissions, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret comme le lui permet l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales **(Monsieur Laurent DUPLOMB absent pour la désignations des membres des commissions) :**

**Commission Finances – Relations aux communes – Appui aux Territoires**

BARD Paul  
 BARRE Caroline  
 BAY Jérôme  
 BEGON Michel  
 BONNEBOUCHE Jean-Claude  
 BORIE Jean-Luc  
 COUTAREL Josiane  
 DANTONY Didier  
 DEBARD Céline  
 DEFIX Serge  
 DENJEAN Benoit  
 FAISANDIER Jocelyne  
 FILERE Michel  
 GALLIEN Cécile  
 GALLIEN Jean-François  
 GIBERT Serge  
 GIRODET Jean-Benoît  
 JOHANNY Laurent  
 HOSTIN Jean-Marc  
 LAPEYRE Jean-Noël  
 LIOTAUD Alain  
 LONJON Roland  
 MEYZONET Philippe  
 MOURGUES Thierry  
 NOUVET Bernard  
 PALMIERI Arthur  
 POURRAT Maryse  
 REYNAUD Karine  
 ROUX Gilbert

SAVINEL Armelle  
TEMPERE Gilles  
TRIOLAIRE Gérard  
SABATIER Fanny  
VINCENT Marie-Pierre

**Commission Eau, assainissement – Environnement – Gemapi – Déchets**

BARBALAT Laurent  
BARBE Rémi  
BENOIST Sylviane  
COLOMB Yves  
DENJEAN Benoît  
DEPALLE Olivier  
EYRAUD Guy  
FALGON Solange  
GIMBERT Frédéric  
GIRAUD Marc  
GOBET Roland  
GROS Gérard  
JOUJON Philippe  
LOMBARDY Sandra  
MARTEL Franck  
MICHEL-MAZIERE Claire  
MOURY Hubert  
POURRAT Maryse  
RIVORY Joris  
VALOUR Eric  
VARENNE Josiane  
VERDUN Isabelle

**Commission Développement économique – Enseignement supérieur – Abattoir – Agriculture**

ALIBERT Chloé  
ARNAUD Rolland  
BEGON Michel  
BOISSIERES Christophe  
BRINGER Corinne  
CLASTRE André  
DANTONY Didier  
DEFIX Serge  
EXBRAYAT Jean-François  
EYRAUD Guy  
GALLIEN Jean-François  
GIRODET Jean-Benoît  
GOUDARD-COL Sandrine  
GRENIER Martine  
GROS Gérard  
HOSTIN Jean-Marc  
LAPEYRE Jean-Noël  
LONJON Roland  
MARTEL Franck  
MEYZONET Philippe  
MICHEL-MAZIERE Claire  
NOUVET Bernard  
REYNAUD Karine  
RIFFARD Xavier  
ROUX Gilbert  
SEON Isabelle  
TEMPERE Gilles  
VERDUN Isabelle

WAUQUIEZ Baptiste

**Commission Aménagement – Habitat – Comité de territoire/Relais du Plateau – Gestion du Patrimoine**

BARBALAT Laurent  
BARBE Sylvie  
BARD Paul  
BAY Jérôme  
BORIE Jean-Luc  
BOUTHERON Pierrette  
BRINGER Corinne  
COLOMB Yves  
EXBRAYAT Jean-François  
FAISANDIER Jocelyne  
FALCON Jean-Louis  
FALGON Solange  
FILERE Michel  
GIBERT Serge  
GOBET Roland  
HOSTIN Jean-Marc  
JASKIC Edis  
JOUVHOMME Karen  
LETT Claude  
MAZOYER Gérard  
MEYZONET Philippe  
NOTON Christine  
ROBERT Alain  
SAVINEL Armelle  
TRIOLAIRE Gérard  
VALOUR Eric  
VERDUN Isabelle

**Commission Tourisme – Evènementiel – Culture – Sports**

BARBE Rémi  
BARD Paul  
BELIN Véronique  
BELLUT Valérie  
BONNEBOUCHE Jean-Claude  
BOURGIN Mathilde  
BRINGER Corinne  
CHALENCON Didier  
CLASTRE André  
CORTIAL Didier  
COUTAREL Josiane  
DELEAU-FERRET Blandine  
DEPALLE Olivier  
EYRAUD Guy  
GALLIEN Cécile  
GIRAUD Marc  
GIRODET Jean-Benoît  
GRENIER Martine  
JASKIC Edis  
MOREL Jean-Claude  
MOUCHON-SICARD Mathilde  
RIFFARD Xavier  
RIVORY Joris  
ROCHER Marielle  
SABATIER Fanny  
SAVINEL Armelle  
VARENNE Josiane

VINCENT Marie-Pierre

**Commission Santé-Politique de la ville - Petite enfance**

ALIBERT Chloé  
BARBALAT Laurent  
BELIN Véronique  
BELLUT Valérie  
BOURGIN Mathilde  
DEBARD Céline  
DELEAU-FERRET Blandine  
DONNAT Pascale  
FALCON Jean-Louis  
LETT Claude  
LONJON Roland  
MOSNIER Christiane  
ROCHER Marielle  
SABATIER Fanny  
VARENNE Josiane

--

**Commission Travaux, Mobilités – Transports – Voirie**

ARNAUD Rolland  
BARBE Sylvie  
BENOIST Sylviane  
BOYER Jean-Marc  
CHALENCON Didier  
GIMBERT Frédéric  
JOHANNY Laurent  
JOUJON Philippe  
LOMBARDY Sandra  
MAZOYER Gérard  
MOSNIER Christiane  
MOURGUES Thierry  
PALMIERI Arthur  
POURRAT Maryse  
ROME Jacky

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 010**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Prénom Nom.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Nathalie BUFFOLI Commande publique

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Objet :</b> | Commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public : élection et désignation des membres - Approbation des règlements intérieurs |
|----------------|---|

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-1 et suivants,

**VU** le Code de la Commande Publique,

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1414-4 du général des collectivités territoriales, « *(pour) les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, (...) le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres* » qui peut en outre émettre un avis sur « *(tout) projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (...)* ».

De plus, conformément aux dispositions combinées des articles du même code L.1414-1 à L.1414-4 et de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), comme pour les communes de plus de 3500 habitants, est composée « *par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (le marché public) ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (...) Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires* ».

Les règles de composition des commissions d'appel d'offres (CAO) sont unifiées avec celles des commissions de délégation de service public (CDSP).

Dans l'hypothèse d'un concours, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont aussi membres du jury (R 2162-24 du Code de la Commande publique).

La commission d'appel d'offres et la commissions de délégation de service public (CAO/CDSP) est donc composée pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de /

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant désigné par arrêté (Président de la CAO/CDSP),
- de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante,
- de cinq membres suppléants.

De même, si constituer une commission d'appel d'offres (CAO) est une obligation à l'égard des collectivités territoriales lorsqu'elles doivent passer leurs marchés publics à la suite d'une procédure formalisée, en dessous de ce seuil, c'est-à dire pour les marchés passés en procédure adaptée, il n'existe aucune obligation de recourir à la CAO pour l'attribution de ces contrats.

Aussi, le principe de transparence des procédures motive le choix de permettre à la CAO sous la dénomination de « Commission MAPA » d'intervenir pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'à titre consultatif ou informatif uniquement. Pour ce faire, ces marchés feront l'objet d'une convocation commune aux membres de la CAO.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'élire, au scrutin de liste, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret par voie électronique, sans panachage ni vote préférentiel, les membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, instituée à titre permanent, qu'elle agisse dans le cadre de ses compétences obligatoires ou facultatives.

Monsieur le Président demande aux représentants siégeant au Conseil Communautaire de déposer leurs candidatures de membres (titulaires et suppléants) à la commission d'appel d'offres/commissions de délégation de service publics.

Enfin, le guide de la commission d'appel d'offres permettant de rappeler ses compétences obligatoires et facultatives ainsi que de définir ses modalités d'organisation est annexé. De même, le Guide de la « commission MAPA » rappelant sa composition et ses règles de fonctionnement est également annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ces guides ci-annexés pour application.

Le Conseil Communautaire :

- PROCÈDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, du jury des concours et de la Commission de Délégation de Service Public conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Une seule liste a été présentée pour les titulaires pour la Commission d'Appel d'Offres/jury concours et à la Commission de Délégation de Service Public .

A la suite du vote effectué au scrutin secret par voie électronique, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 96  
Suffrage exprimés : 88  
Abstentions : 7  
Blancs/nuls : 1  
Majorité absolue : 45

La liste présentée pour les titulaires obtient 88 voix.

En conséquence de quoi, sont déclarés élus, en qualité de titulaires, à la Commission d'Appel d'Offres/jury concours et à la Commission de Délégation de Service Public :

**Pour la Commission d'Appel d'Offres :**

**en qualité de titulaires :**

- Jean-Marc BOYER
- Gérard GROS
- Claire MICHEL-MAZIERE
- Frédéric GIMBERT
- Thierry MOURGUES

**Pour la Commission de Délégation de Service Public :**

**en qualité de titulaires :**

- Jean-Marc BOYER
- Gérard GROS
- Claire MICHEL-MAZIERE
- Frédéric GIMBERT
- Thierry MOURGUES

Une seule liste a été présentée pour les suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres/jury concours et à la Commission de Délégation de Service Public :

A la suite du vote effectué au scrutin secret par voie électronique, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 96  
Suffrage exprimés : 88  
Abstentions : 8  
Blancs/nuls : /

Majorité absolue : 45

La liste présentée pour les suppléants obtient 88 voix.

En conséquence de quoi, sont déclarés élus, en qualité de suppléants, à la Commission d'Appel d'Offres/jury concours et à la Commission de Délégation de Service Public :

**Pour la Commission d'Appel d'Offres :**

**en qualité de suppléants :**

- Michel BEGON
- Roland LONJON
- Didier DANTONY
- Mathilde MOUCHON-SICARD
- Roland GOBET

**Pour la Commission de Délégation de Service Public :**

**en qualité de suppléants :**

- Michel BEGON
- Roland LONJON
- Didier DANTONY
- Mathilde MOUCHON-SICARD
- Roland GOBET

- APPROUVE le guide de la commission d'appel d'offres ainsi que celui concernant la Commission dite « MAPA » ci-annexés **UNANIMITÉ**.

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 011**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

**Objet :** Indemnités des élus

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Une délibération doit être prise dans les 3 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Communautaire, afin de fixer les montants des indemnités du Président et des Vice-Présidents.

Par application de l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des indemnités des élus, pour l'exercice effectif de leurs fonctions, est fixé par la présente délibération dans le respect des taux réglementaires et de l'enveloppe indemnitaire globale.

Cette indemnité se détermine comme un pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique (soit actuellement 1027). Elle sera mise à jour avec l'évolution de cette indice.

Les niveaux d'indemnité sont fixés par l'article R 5216-1 du code précité, par l'application du taux maximum déterminé en fonction de la strate de population.

#### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, L. 5215-16, L. 5216-4, R. 5215-2-1 et R. 5216-1 du CGCT

| POPULATION<br>(nombre d'habitants) | TAUX<br>(en % de l'IB 1027) | INDEMNITÉ BRUTE<br>(en euros) |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| De 20 000 à 49 999                 | 90                          | 3 699,47                      |
| De 50 000 à 99 999                 | 110                         | 4 521,58                      |
| De 100 000 à 199 999               | 145                         | 5 960,26                      |
| Plus de 200 000                    | 145                         | 5 960,26                      |

#### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, L. 5215-16, L. 5216-4, R. 5215-2-1 et R. 5216-1 du CGCT

| POPULATION<br>(nombre d'habitants) | TAUX MAXIMAL<br>(en % de l'IB 1027) | INDEMNITÉ BRUTE<br>(en euros) |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| De 20 000 à 49 999                 | 33                                  | 1 356,47                      |
| De 50 000 à 99 999                 | 44                                  | 1 808,63                      |
| De 100 000 à 199 999               | 66                                  | 2 712,95                      |
| Plus de 200 000                    | 72,5                                | 2 980,13                      |

L'enveloppe indemnitaire globale se détermine par la somme des indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents. Le nombre de Vice-Présidents pris en compte dans ce calcul correspond au nombre effectif de vice-présidences exercées (nombre de Vice-Présidents limité à 20 % de l'effectif de l'organe délibérant et à 15 maximum).

En application de l'article R 5216-1, le Président peut bénéficier d'un taux maximal de 110%.

Il est proposé d'attribuer à Monsieur le Président une indemnité correspondant à 94,00 % de l'indice brut terminal.

Pour les Vice-Présidents, le taux maximal d'indemnisation fixé par la réglementation s'élève à 44 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal.

Il est proposé d'attribuer à chaque Vice-Président une indemnité correspondant à 31,70 % de

l'indice brut terminal.

Les Conseillers Communautaires, qui en vertu de l'article L 5216-4, bénéficient d'une délégation de fonction du Président, peuvent percevoir une indemnité dans les limites de l'enveloppe globale.

Il est proposé d'attribuer à chaque conseiller communautaire, membre supplémentaire du Bureau et ayant reçu par arrêté délégation d'une partie des fonctions du Président, une indemnité correspondant à 25,00 % de l'indice brut terminal.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

Les présentes indemnités seront versées dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire et ne peuvent être versées qu'à la condition que les arrêtés de délégation des adjoints et des conseillers soient entrés en vigueur.

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE les taux d'indemnités des élus proposés dans la délibération et le tableau ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Président à inscrire au budget la somme correspondante,
- ANNEXE à la présente délibération le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 012**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Patricia MIALON Finances

**Objet :** Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que son règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57. Il vise non seulement à harmoniser les méthodes, à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de son exécutif, le conseil communautaire doit adopter son règlement budgétaire et financier.

Aussi, il est proposé d'adopter le règlement budgétaire financier, ci-joint annexé. Celui-ci pourra évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles internes de gestion.

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier de la collectivité, ci-joint annexé.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 013**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoît DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Absent(e) :**

Monsieur Rémi BARBE

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Patricia MIALON Finances

**Objet :** Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur : Roland LONJON

En application des articles L.1612-26 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le Président présente au Conseil Communautaire, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu aux articles L. 2121-8 et L.5211-1 du CGCT.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation des dépenses de personnel, de l'évolution des effectifs, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération prenant acte de la tenue du débat.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation pour l'année 2026, sur la base du rapport ayant été transmis à cet effet.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 014**

L'an deux mille vingt six, le huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 01 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Dominique-Lise BLANDIN, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Didier CORTIAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Madame Véronique GRUBER PERRIN, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoît DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
15/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Jean-Louis FALCON à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Eric VALOUR

**Absent(e) :**

Monsieur Rémi BARBE

**Secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

La séance a été levée à : 21H10

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Objet :</b> | Dématérialisation des conseils - Mise à disposition de tablettes numériques : signature d'une convention |
|----------------|--|

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout membre du Conseil Communautaire a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de l'EPCI qui font l'objet d'une délibération.

À cette fin, la Communauté d'agglomération assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la Commune peut, selon les termes de l'article L 2121-13-1 du CGCT et dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires.

C'est ainsi que, dans le cadre du projet de dématérialisation des procédures et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé de doter à titre gratuit les conseillers communautaires d'une tablette numérique permettant de consulter de manière dématérialisée l'ensemble des projets de délibérations et leurs pièces jointes éventuelles, ainsi que, potentiellement, d'autres documents relatifs aux différentes instances communautaires.

Les conditions d'utilisation sont précisées dans la convention annexée au projet de délibération que vous serez amené à signer.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la mise à disposition de tablettes numériques aux conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIRAUD Marc,  
Conseiller communautaire.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/04/2026